



HAL
open science

Les conseils d'élèves hebdomadaires en CE2

Aurélien Plomb

► **To cite this version:**

| Aurélien Plomb. Les conseils d'élèves hebdomadaires en CE2. Education. 2016. dumas-01396363

HAL Id: dumas-01396363

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01396363>

Submitted on 14 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION
DE L'ACADÉMIE DE PARIS**

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

LES CONSEILS D'ÉLÈVES HEBDOMADAIRES EN CE2

Mémoire de Master 2 « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

Mention « Premier degré »

AURÉLIEN PLOMB
PROFESSEUR DES ÉCOLES

Groupe E

SOUS LA DIRECTION DE M. DIMITRI SCHLESINGER

Année universitaire 2015-2016

Mots-clés : conseil d'élèves, pédagogie coopérative, pédagogie institutionnelle, vivre ensemble, langage oral



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Paris



RESUME

Ce mémoire est une étude des conseils d'élèves à l'école élémentaire. Il s'agit d'une pratique que j'ai mise en place dans une classe de CE2 de Paris durant toute une année scolaire. Je me suis interrogé sur la pertinence de ce dispositif. Les origines du conseil d'élèves, les objectifs visés par celui-ci permettent de comprendre ce qui m'a poussé à mettre en place cette pratique. Puis, une description précise de l'organisation des conseils permet d'appréhender son fonctionnement. Enfin, un bilan est effectué pour établir une analyse du conseil d'élèves : ses impacts sur la classe et les élèves.

SOMMAIRE

Introduction	4
1. Pourquoi mettre en place un conseil d'élèves ?	6
1.1. Quelles sont les origines de cet outil ?	6
1.1.1. La pédagogie coopérative de Freinet	6
1.1.2. Les pédagogies institutionnelles de Oury et Fonvieille	7
1.2. Le conseil d'élèves est un outil qui permet de répondre à des objectifs variés en lien avec les instructions officielles	8
1.2.1. Quels objectifs disciplinaires sont visés ?	8
1.2.2. Le climat scolaire à l'échelle nationale, l'éducation prioritaire à l'échelle locale et le projet d'école à l'échelle de l'établissement appuient cette démarche	10
1.3. Quel contexte m'a poussé à mettre en place un conseil d'élèves hebdomadaire ?	12
1.3.1. La découverte de cet outil en classe	12
1.3.2. Une école « banale » devenue particulière	13
1.3.3. Le contexte de cette classe	13
2. Comment mettre en place un conseil d'élèves hebdomadaire ?	16
2.1. L'organisation rigoureuse du conseil	16
2.1.1. Les responsabilités occupées par les élèves	16
2.1.2. L'organisation spatiale	16
2.1.3. L'organisation matérielle	17
2.1.4. L'organisation temporelle	17
2.2. Le déroulé des différents conseils	19
2.2.1. La structuration des conseils réguliers hebdomadaires	19
2.2.2. Les conseils extraordinaires	20
2.2.3. Les conseils bilans de fin de journée	20
2.3. Les composantes inhérentes au conseil	21
2.3.1. Sujets types abordés lors des conseils	21
2.3.2. L'enseignant assure trois fonctions pendant le conseil d'élèves	22

3. Quel bilan porter sur le conseil d'élèves ?	24
3.1. La vision des élèves	24
3.1.1. Les ressentis des élèves exprimé à la suite d'un conseil en milieu d'année	24
3.1.2. Les perceptions des élèves dégagées à partir de deux questionnaires	25
3.2. La vision de l'enseignant	28
3.2.1. Observations portées sur la classe et le climat scolaire	28
3.2.2. Observations portées sur les individus et les apprentissages	29
3.2.3. Améliorations possibles pour une meilleure pratique des conseils d'élèves	30
3.3. Prolongements d'étude	31
3.3.1. Perspectives interdisciplinaires	31
3.3.2. Des visions variées du conseil d'élèves et de la pédagogie coopérative	33
Conclusion	35
Annexes	39
Annexe 1 : projet d'école	39
Annexe 2 : disposition de la classe durant un conseil	41
Annexe 3 : « réfrigérateur »	42
Annexe 4 : compte-rendu d'un conseil	42
Annexe 5 : questionnaire climat scolaire	43
Annexe 6 : questionnaire conseil d'élèves	45
Annexe 7 : questionnaire de l'Académie de Grenoble	47
Bibliographie	48

INTRODUCTION

Le lieu de la classe est un espace de vie. Cet espace de vie permet la création d'un sentiment collectif, de communauté : tous les participants se retrouvent rassemblés de manière routinière pendant une année scolaire. Ainsi, le « vivre ensemble » est le creuset de la classe. La collaboration du groupe permet la progression de chacun et de tous, aussi bien élèves qu'enseignants. Plusieurs institutions permettent d'organiser la vie collective de la classe. Ce mémoire est axé sur une de ces institutions : les conseils d'élèves.

Préalablement au traitement du sujet, il est nécessaire d'en définir les termes : les mots « conseil » et « élèves ». Selon le dictionnaire *Larousse*¹, deux sens du mot « conseil » correspondent à sa fonction telle qu'elle est étudiée dans ce mémoire. D'une part, le conseil est une « assemblée de personnes chargées de fonctions consultatives, délibératives, administratives, juridictionnelles, etc. » D'autre part, le conseil est une « séance tenue par des personnes qui délibèrent. » Le conseil représente ainsi une réunion d'individus chargés de décider pour la collectivité. Toujours d'après le *Larousse*², un élève est « celui, celle qui reçoit un enseignement dans un établissement scolaire. » L'élève à l'école élémentaire représente donc l'enfant qui est confié par ses parents à l'école pour participer à son éducation et à son instruction. D'un point de vue linguistique, le conseil d'élèves est alors l'assemblée des apprenants pour organiser leur vie collective.

Afin d'orienter mes recherches sur ce sujet, je me suis posé une question à laquelle ce mémoire propose une réponse. Comment et pourquoi mettre en place un conseils d'élèves à l'école élémentaire ?

À l'école élémentaire, les enseignements sont conçus pour répondre à des objectifs précis. Ces enseignements ont pour finalité le développement de compétences des élèves en travaillant ces objectifs. De ce fait, le conseil d'élèves doit également se conformer à ces exigences. La thèse de ce mémoire illustre ces objectifs : le conseil d'élèves nécessite un

¹ *Dictionnaires de français* [en ligne]. Larousse, 2016 [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : <http://larousse.fr/dictionnaires/francais/conseil/18348?q=conseil#18241>

² *Dictionnaires de français* [en ligne]. Larousse, 2016 [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : <http://larousse.fr/dictionnaires/francais/%c3%a9%c3%a8ve/28394?q=%c3%a9%c3%a8ve#28257>

cadre organisationnel rigoureux pour promouvoir un climat scolaire serein et ainsi favoriser le développement de compétences transversales.

Cet écrit est organisé en trois points. La première partie expose les raisons qui m'ont poussé à mettre en place les conseils d'élèves dans cette classe de CE2. Ensuite, la deuxième partie décrit l'organisation nécessaire pour mettre en place les conseils d'élèves. Puis, la troisième partie élabore un bilan de cette pratique de classe.

1. POURQUOI METTRE EN PLACE UN CONSEIL D'ÉLÈVES ?

1.1. Quelles sont les origines de cet outil ?

1.1.1. La pédagogie coopérative de Freinet

Le conseil d'élèves est une pratique de classe promue par Célestin Freinet et le mouvement de l'École Moderne à la suite de la première Guerre Mondiale. Replacer cette pédagogie dans son contexte sociétal permet d'appréhender globalement ses volontés. Le conseil d'élèves, également appelé le conseil de coopérative, assure la gestion de cette dite « coopérative ». La coopérative à l'école a été créée par l'inspecteur du primaire Barthélemy Profit au lendemain de la première Guerre Mondiale³. Son objectif est de permettre aux citoyens de participer financièrement aux dépenses de chaque école. En effet, l'économie française est affaiblie à la suite de ce conflit. Ainsi, chacun peut aider l'institution scolaire à se reconstruire.

Conformément à ce nouveau dispositif, Célestin Freinet met en place des classes coopératives. Célestin Freinet est instituteur militant pour les Droits de l'enfant et un « acteur engagé et national de l'école et de la politique éducative française. »⁴ Dans ces classes coopératives, la coopérative est aux mains du groupe-classe et le conseil de coopérative représente l'assemblée générale durant laquelle les décisions sont prises. D'autres dispositifs sont présents dans la pédagogie coopérative : la correspondance interscolaire, l'imprimerie, le journal scolaire, les projets, les plans de travail en autonomie⁵. L'imprimerie est instaurée dès 1924 à l'école de Bar-sur-Loup. La pédagogie coopérative se réclame de la méthode naturelle ; l'école s'ouvre sur l'extérieur, « l'école est dans la vie. »⁶ Plusieurs organismes diffusent cette pédagogie, notamment l'ICEM (institut coopératif de l'école moderne). Selon l'ICEM, le conseil de coopérative « organise la vie de classe, les relations entre ses membres,

³ LAMIHI Ahmed, *De Freinet à la pédagogie institutionnelle ou l'École de Gennevilliers*, Vauchrétien, Ivan Davy (Cahiers de l'Institut d'histoire des pédagogies libertaires), 1994. Chap. 10.

⁴ PAIN Jacques, *Célestin Freinet* [en ligne]. Encyclopaedia Universalis, 2007 [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : http://www.meirieu.com/PATRIMOINE/freinet_jacquespain.pdf

⁵ BIZIEAU Christian et LEMERY Janou, *La pédagogie Freinet, des principes, des pratiques*. Pratiques et Recherches n°31, ICEM, 2002.

⁶ *Idem*

[et] le travail collectif ou individuel.»⁷ Cette pédagogie se réclame comme pédagogie nouvelle, faisant le lien avec d'autres pédagogues notoires comme Montessori, Decroly, Dewey. Cependant, contrairement à ses homologues, Freinet est issu du milieu scolaire ; c'est un instituteur qui applique ses théories dans sa classe. Ainsi, la pédagogie coopérative de Freinet est avant tout axée sur la pratique. Cette pratique est issue de la volonté de Freinet d'offrir aux élèves, « enfants d'ouvriers et de petits paysans »⁸, la perspective de la pédagogie nouvelle. De ce fait, la pédagogie coopérative a été conçue pour les milieux populaires ruraux.

1.1.2. Les pédagogies institutionnelles de Oury et Fonvieille

Disciples de la pédagogie coopérative, deux instituteurs, Fernand Oury et Raymond Fonvieille rejoignent le mouvement de l'ICEM et intègrent l'IPEM (institut parisien de l'école moderne). Ces deux professeurs rédigent les publications de l'ICEM en région parisienne au sein de l'IPEM : *L'éducateur d'Ile de France*. Celle-ci fait rapidement office de référence en la matière à l'échelle nationale. Oury et Fonvieille tâchent d'adapter la pédagogie de Freinet aux écoles de la ville puisque celle-ci était principalement adaptée aux écoles de milieu rural⁹. Oury et Fonvieille s'éloignent du groupe et créent le GTE (groupe des techniques éducatives) en 1961. Ces deux pédagogues empruntent alors les outils de la pédagogie coopérative de Freinet et les mêlent à des apports issus de la psychothérapie et de la socio-politique. En effet, à cette époque, Oury est en charge d'une classe de perfectionnement (ce qui correspond aux actuelles CLIS). Le public d'élèves auquel il enseigne est un public difficile, considéré comme « débilés mentaux » d'après l'arrêté du 12 août 1964¹⁰. De son côté, Fonvieille enseigne à un public socialement défavorisé en situation d'échec scolaire. Ainsi, Freinet, Oury et Fonvieille enseignent tous les trois à un public particulier. C'est la raison pour laquelle ils vont collaborer avec médecins, psychologues, architectes, urbanistes, parents d'élèves, journalistes, commissions spécialisées de l'ICEM, d'autres courants pédagogiques et des spécialistes des sciences humaines.

⁷ Idem

⁸ *Célestin Freinet : les combats d'un pédagogue*. ICEM, juin 1996 [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/8329>

⁹ LAMIHI Ahmed, *De Freinet à la pédagogie institutionnelle ou l'Ecole de Gennevilliers*, op. cit., chap. 2.

¹⁰ France. Ministère de l'éducation nationale. Classes de perfectionnement recevant des débilés mentaux : arrêté du 12 août 1964. *Bulletins officiels du ministère de l'éducation nationale*, 3 septembre 1964 et 24 septembre 1964, n°32 et 35.

La notion d'institution est au centre de cette nouvelle pédagogie. Ahmed Lamihi distingue les institutions internes des institutions externes :

- Les institutions internes sont propres à la classe : le travail en équipe, la coopérative et son conseil, la correspondance interscolaire.
- Les institutions externes régissent la classe : le groupe scolaire, l'académie, les instructions officielles, les règlements.

La pédagogie institutionnelle naît de cette distinction entre la classe et son environnement. Le conseil est donc une institution interne faisant partie d'un tout. Tandis que Freinet qualifiait le conseil de « conseil de coopérative », pour les pédagogues institutionnels, ce conseil devient le « conseil de classe », son rôle et ses sujets s'élargissent. En effet, le conseil devient le lieu où les tâches pédagogiques sont gérées et où les conflits sont analysés. L'objectif principal de la pédagogie institutionnelle selon Fonvieille est l'éducation à l'autonomie.

Trois principes constituent le socle du conseil¹¹ :

- Le premier est la non-directivité : le maître autorise les élèves à discuter de ce qu'ils souhaitent tout en respectant le cadre organisationnel du conseil. Selon Fonvieille, l'éducation à l'autonomie est permise par la non-directivité.
- Le deuxième principe est l'autogestion : le conseil est « l'organe de prises de décision et de régulation de la totalité des activités scolaires et socio-culturelles du groupe-classe. »¹²
- Le troisième principe est l'analyse institutionnelle. Le conseil est donc un lieu d'analyse collective, les élèves doivent pouvoir réfléchir sur leur pratique du conseil.

1.2. Le conseil d'élèves est un outil qui permet de répondre à des objectifs variés en lien avec les instructions officielles

1.2.1. Quels objectifs disciplinaires sont visés ?

L'instauration du conseil d'élèves dans la classe fait référence à deux disciplines dans les instructions officielles.

Tout d'abord, c'est l'instruction civique et morale qui est concernée. Conformément au *Bulletin officiel* (hors série) n°3 du 19 juin 2008, « L'instruction civique et l'enseignement de la morale permettent à chaque élève de mieux s'intégrer à la collectivité de la classe et de

¹¹ LAMIHI Ahmed, De Freinet à la pédagogie institutionnelle ou l'Ecole de Gennevilliers, op. cit., chap. 9.

¹² *Idem*

l'école. »¹³ L'objectif choisi pour cet enseignement est relatif à la compétence 6 du socle commun, « les compétences sociales et civiques ». L'objectif est le suivant ; « prendre part à un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et justifier un point de vue. »¹⁴ D'après les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique pour l'école élémentaire et le collège publiés au *Bulletin officiel* spécial n°6 du 25 juin 2015, au cycle 3, le domaine « Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres » prévoit les conseils d'élèves et les débats démocratiques comme exemples de pratiques en classe pour « comprendre les notions de droits et de devoirs, les accepter et les appliquer. »

Ainsi, deux objectifs de formation sont mis en avant lors de la pratique d'un conseil d'élèves :

- Premièrement, les élèves sont amenés à « comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique. »¹⁵ La loi est alors constituée par le groupe classe lors du conseil d'élèves qui représente une microsociété démocratique.

- Deuxièmement, les élèves peuvent transposer cette expérience participative à l'échelle de la société au sens large pour « comprendre les principes et valeurs de la République française et des sociétés démocratiques. »¹⁶ C'est notamment pour cette raison que, dans l'emploi de temps de la journée, le conseil d'élèves est systématiquement associé à l'enseignement moral et civique, ce que les élèves ne perçoivent pas forcément au premier abord. Le rôle du professeur est alors de faire comprendre aux élèves la similarité entre leur conseil d'élèves, vécu comme une expérience anecdotique, et les sociétés démocratiques, dans lesquelles, l'échange et le débat constituent le premier outil de la liberté d'expression pour garantir l'égalité de tous les citoyens.

C'est également en lien avec l'enseignement du français que le conseil d'élèves peut être transposé. Le conseil d'élèves participe à la maîtrise de la langue française. En effet, les élèves sont amenés à s'exprimer précisément et clairement à l'oral. Dans les programmes du cycle des approfondissements, le domaine du langage oral est résumé ainsi : « L'élève est capable d'écouter le maître, de poser des questions, d'exprimer son point de vue, ses

¹³ France. Ministère de l'éducation nationale. Horaires et programmes de l'enseignement primaire. *Bulletin officiel* hors série n°3 du 19 juin 2008.

¹⁴ France. Ministère de l'éducation nationale. Socle commun de connaissances et de compétences : décret du 11 juillet 2006.

¹⁵ France. Ministère de l'éducation nationale. Programme d'enseignement moral et civique. *Bulletin officiel spécial* n° 6 du 25 juin 2015.

¹⁶ *Idem*

sentiments. Il s'entraîne à prendre la parole devant d'autres élèves pour reformuler, résumer, raconter, décrire, expliciter un raisonnement, présenter des arguments. Dans des situations d'échanges variées, il apprend à tenir compte des points de vue des autres, à utiliser un vocabulaire précis appartenant au niveau de la langue courante, à adapter ses propos en fonction de ses interlocuteurs et de ses objectifs.»¹⁷ Durant le conseil d'élèves, il est nécessaire pour les élèves d'être audibles pour être compris par leurs pairs. Chacun doit donc faire attention à sa prise de parole. En effet, lors du conseil d'élèves, chacun s'entraîne à prendre la parole devant ses pairs pour exprimer son avis en utilisant le vocabulaire approprié (je critique, je félicite ou je propose). Le président du conseil, assure la tenue du conseil et doit respecter son déroulement habituel. Sa prise de parole est réglée. De ce fait, le langage oral est le pilier de cet enseignement. Le domaine de l'écriture est également investi. Le secrétaire doit consigner dans le cahier du conseil d'élèves les dires de chacun. L'attention n'est pas portée sur l'orthographe mais sur la prise de notes des échanges entre les élèves.

1.2.2. Le climat scolaire à l'échelle nationale, l'éducation prioritaire à l'échelle locale et le projet d'école à l'échelle de l'établissement appuient cette démarche

D'un point de vue institutionnel, plusieurs cadres permettent d'intégrer la pratique du conseil d'élèves dans les moyens d'actions des établissements pour leur permettre de répondre à des problématiques internes à l'école ou bien territoriales.

En 2013, Vincent Peillon, alors Ministre de l'Education Nationale, propose refonder l'Ecole de la République avec la loi du 8 juillet 2013. Le texte mentionne plusieurs orientations dont : « améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité. »¹⁸ D'après cette loi, « les conditions d'un climat scolaire serein doivent être instaurées dans les écoles et les établissements scolaires pour favoriser les apprentissages, le bien-être et l'épanouissement des élèves et de bonnes conditions de travail pour tous. »¹⁹ Sept leviers ont été mis en place pour agir sur le climat scolaire. La pédagogie et la coopération représentent un de ces

¹⁷ France. Ministère de l'éducation nationale. Horaires et programmes de l'enseignement primaire. *Bulletin officiel* hors série n°3 du 19 juin 2008.

¹⁸ France. Ministère de l'éducation nationale. Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013. *Journal Officiel* n°157 du 9 juillet 2013.

¹⁹ *Idem*

facteurs. Le guide de la Direction générale de l'enseignement scolaire intitulé *Agir sur le climat scolaire à l'école primaire* cite notamment les conseils d'élèves comme pratique favorable à l'engagement, à la coopération et à la motivation²⁰. Fernand Oury est même cité sur le site internet CANOPE : « Il y a une chose qu'on peut donner sans la perdre : la parole. »²¹

Au-delà des instructions nationales, l'appartenance de l'école à un réseau d'éducation prioritaire légitime d'autant plus la pratique du conseil d'élèves. L'école concernée par ce mémoire fait partie du réseau d'éducation prioritaire de la Grange-aux-Belles. Ainsi, pour les établissements soumis à ce dispositif, deux des six priorités du référentiel permettent de légitimer la mise en place des conseils d'élèves. Il convient de préciser que ce référentiel est le fruit de la circulaire n°2014-077 en date du 4 juin 2014 intitulée « La refondation de l'éducation prioritaire ». Le premier axe d'action du référentiel, « maîtriser le lire, parler, écrire et enseigner plus explicitement », stipule que les élèves doivent lire, écrire et parler pour apprendre dans toutes les disciplines²². Ainsi, dans l'enseignement qui fait l'objet de ce mémoire, le « parler » est au centre de l'apprentissage de la discipline de l'enseignement moral et civique. Le deuxième axe, indique que « le climat scolaire et le bien-être des élèves dans les projets d'écoles, collèges et réseau », est une priorité. Ainsi, la notion de climat scolaire détaillée ci-dessus prend tout son sens au sein des établissements REP.

La communauté éducative de l'école Parmentier a décidé de placer « la parole de l'élève » au centre de son projet d'école²³ (annexe 1). Ainsi, dans les classes, des 15lib sont mis en place. Les élèves sont invités à échanger pendant quinze minutes à partir d'un support choisi par chaque professeur. Dans notre classe de CE2, les deux enseignants ont donc établi des plages horaires intitulées « Quoi d neuf ? » pour répondre à cette attente. Néanmoins, le conseil d'élèves concerne également le projet d'école puisque la parole de l'élève est au centre de celui-ci.

²⁰ France. Ministère de l'éducation nationale. Guide agir sur le climat scolaire à l'école primaire. Direction générale de l'enseignement scolaire, 2013, p.24.

²¹ *Coopération : parole des élèves*. France, Ministère de l'éducation nationale, [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/axeld/cooperation/themeId/parole-des-eleves.html>

²² *Education prioritaire : maîtriser le lire, écrire, parler et enseigner plus explicitement*. France, Ministère de l'éducation nationale, [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/agir/priorite/maitriser-le-lire-ecrire-parler-et-enseigner-plus-explicitement.html>

²³ *Favoriser la compréhension de la langue française par l'écoute et la communication*. Circonscription 10B Récollets, projet d'école 2013/2016.

1.3. Quel contexte m'a poussé à mettre en place un conseil d'élèves hebdomadaire ?

1.3.1. La découverte de cet outil en classe

J'ai découvert le conseil d'élèves lors de deux stages en première année de master. La première fois, ce fut dans la classe d'une maître-formateur (PEMF) qui était en charge d'un CM2 à l'école Houdon, en REP, dans le 18^e arrondissement de Paris. Dans cette classe, les élèves se réunissaient une fois par semaine. Les élèves avaient à disposition une boîte dans laquelle ils mettaient des papiers sur lesquels ils inscrivaient leurs idées. Les élèves se positionnaient en cercle dans la classe pour pratiquer le conseil. L'ordre du jour était divisé en trois : les responsabilités, les conflits et les propositions. L'enseignante présidait les cinq premiers conseils pour montrer le cadre aux élèves. Les responsabilités étaient distribuées au début du conseil. Deux responsabilités furent utilisées : le « président de séance » et le « secrétaire ».

La deuxième fois, ce fut dans une classe de CE1 à l'école Richomme, en REP+, dans le quartier de la Goutte d'Or, également dans le 18^e. Les élèves s'inscrivaient sur un tableau durant la semaine. Le conseil avait lieu une fois par semaine. L'organisation était différente, ils se mettaient dans le coin-regroupement de la classe, au niveau de la bibliothèque. La classe se réunissait aussi dans ce lieu pour la lecture offerte. Le professeur présidait chaque conseil, durant toute l'année. La seule responsabilité proposée à un élève durant le conseil fut la distribution de la parole. Un élève était alors désigné « maître de la parole » par l'enseignant. Aucun élève n'assura la fonction de « président de séance » ou de « secrétaire ». Ce conseil était également organisé en trois parties : les propositions, les critiques et les félicitations. Deux élèves furent exclus du conseil en raison de leurs bavardages répétés. Ils allèrent donc s'asseoir à leur place habituelle dans la classe.

Les deux conseils que j'ai observés étaient sensiblement similaires. Ils étaient organisés en trois temps. Un président s'occupait de diriger le conseil. Leur durée fut d'environ trente à quarante-cinq minutes. Les différences concernaient les responsabilités, occupées ou non par les élèves, l'intitulé de chacune des trois parties du conseil, et la prise de note des échanges, possible dans la classe de CM2 et non effectuée dans la classe de CE1.

Durant ces deux stages, j'ai observé que le moment du conseil était un moment d'échange autour de la classe légèrement similaire à l'heure de vie de classe du collège. Les élèves expriment ce qu'ils ressentent à propos de leur classe, ce qu'ils veulent améliorer notamment. Ce moment de parole captive les élèves, ils sont concentrés et font preuve d'un réel désir d'échange entre pairs et avec le professeur. Lors de ce regroupement, la microsociété qu'est la classe se révèle et les élèves prennent intérêt à se réunir. Un climat d'attention règne dans la salle.

1.3.2. Une école « banale » devenue particulière

Le conseil d'élèves a été mis en place avec une classe de cours élémentaire deuxième année (CE2), au début du cycle des approfondissements (cycle 3) de l'école élémentaire. Cette classe fait partie de l'école Parmentier, située dans le 10^e arrondissement de Paris. L'école est soumise au dispositif de réseau d'éducation prioritaire (REP) du collège de la Grange-aux-Belles. Au mois de novembre 2015, les élèves ont connu les tragiques attentats qui ont pris place au pied de leurs logements, rue Bichat et rue Alibert. De ce fait, cet enseignement a été bénéfique pour les élèves de cette école, lesquels sont situés d'une part dans une école REP, et, d'autre part, dans un secteur traumatisé par des événements terroristes choquants pour les habitants de ce quartier.

1.3.3. Le contexte de cette classe

À la rentrée de septembre, j'ai été nommé en tant que stagiaire dans cette école REP du 10^e arrondissement parisien. La mixité de la classe est réelle et riche : toutes les classes sociales se côtoient et les situations personnelles (et familiales) sont très diverses. Certains habitent dans des hôtels sociaux, rebondissent d'école en école à la suite de déménagements constants. Une élève dort même parfois dans une cabine téléphonique avec sa famille et fait la manche quand elle ne vient pas à l'école. D'autres ont des parents médecins, vivent au bord du canal Saint-Martin et sont choyés dans un environnement privilégié. Le 10^e arrondissement est un quartier en pleine « gentrification » et cette classe en est le témoignage : des nationalités, des cultures et des origines diverses se réunissent dans cette salle de classe pour construire en commun la France de demain.

Cependant, comme dans toutes les classes, la cohabitation entre les élèves est difficile. Certains ont des colères comme s'ils étaient dans leur famille, d'autres s'insultent ou se battent. Les élèves étaient très agités en ce début d'année. Tandis que j'étais censé assurer une

moitié de service en responsabilité, devant les élèves, l'autre personne qui doit assurer le mi-temps restant n'était pas nommée. Le mois de septembre a été chaotique, les élèves étaient dans leur classe la première partie de semaine, avec moi. La deuxième partie de la semaine, soit je les prenaient alors que je ne le devais pas, soit la directrice se proposait de garder la classe. Autrement les élèves étaient répartis dans les classes de l'école ou s'absentaient.

En raison du constat effectué dès la rentrée du point de vue des conflits permanents entre les élèves, j'ai décidé de mettre en place un conseil d'élèves tous les mardis après-midi. Tout d'abord, j'ai demandé aux élèves s'ils connaissaient ce dispositif. À ma grande surprise, seul un élève, le nouveau de classe, avait déjà pratiqué ce fonctionnement. Il expliqua à ses camarades son expérience puis j'en profitais pour leur décrire l'organisation que notre conseil pourrait avoir. Je leur montrais les enjeux que le conseil d'élèves représentait. Puis, j'ai demandé aux élèves collectivement s'ils souhaiteraient mettre en place ce dispositif. La classe fit preuve d'entrain, c'est donc dès la deuxième semaine que le premier conseil d'élèves est instauré.

En octobre, une professeure a été nommée sur le poste. Le vendredi 13 novembre 2015, les attaques terroristes de Paris et de Saint-Denis font 130 morts dont treize dans le pâté de maison de l'école, au croisement entre les rues Bichat et Alibert. En raison de la carte scolaire, nos élèves habitent dans ces rues et aux alentours. Ils sont aux premières loges de cette attaque qui les affecte directement. La cellule de crise de la mairie du 10^e arrondissement est installée dans l'école dès le lendemain. En arrivant le lundi matin, les médias internationaux sont présents à l'entrée de l'école, auxquels nous devons demander de changer de trottoir. L'école élémentaire et l'école maternelle adjacente se réunissent pour tenir un conseil des maîtres exceptionnel avant l'entrée en classe. Nous y apprenons qu'une psychologue du rectorat de Paris est affectée pour assurer la cellule de crise du Ministère de l'Éducation nationale. Dès l'entrée en classe, un conseil d'élèves extraordinaire est convoqué pour permettre à chacun de s'exprimer et de lever ses inquiétudes. L'organisation de ce conseil diffère des conseils hebdomadaires habituels : chacun prend la parole librement pour évacuer cette tension. J'y apprends que certains élèves ont perdu des proches, d'autres ont vu les traces de cet attentat et tous ont entendu les tirs à l'arme lourde, les sirènes des véhicules et les cris des victimes. La nécessité de dialogue est omniprésente chez les élèves. Ce conseil dura bien plus d'une heure. À la suite ce conseil d'élèves exceptionnel, je décide d'envoyer certains d'eux échanger avec la psychologue de la cellule de crise.

Dorénavant, le principe du conseil d'élèves est clair : il s'agit de réunir un groupe pour parler des interactions et des contenus de la classe, et parfois de ce qui préoccupe les élèves plus globalement. Ce dispositif a près d'un siècle. En 2016, de nombreux arguments et indications officiels permettent de légitimer cette pratique. En fonction du contexte de chaque classe, de chaque école et de chaque quartier, il convient de se questionner sur les intérêts de cet enseignement. Cependant, d'un point de vue pratique, comment mettre en place un conseil d'élèves dans une classe ?

2. COMMENT METTRE EN PLACE UN CONSEIL D'ÉLÈVES HEBDOMADAIRE ?

2.1. L'organisation rigoureuse du conseil

2.1.1. Les responsabilités occupées par les élèves

Les responsabilités représentent une autre institution de la classe. Certaines sont utilisées durant toute la semaine (distributeur, responsable de la date, etc.) tandis que d'autres ne sont dévouées qu'au conseil. Les responsabilités varient en fonction des classes. Comme il l'a été précisé précédemment, le conseil auquel j'ai assisté en CM2 était dirigé par un élève. Or, en CE1, le professeur occupait ce statut.

Le rôle du président de conseil est primordial. Il est présent à chaque occurrence, dans toutes les classes²⁴. Dans notre classe, le président du conseil est tiré au sort chaque semaine, les mardis matins, en même temps que les autres responsabilités. Le président doit assurer la tenue du conseil et distribuer la parole. Il permet de faire la distinction entre chaque partie du conseil. En tant qu'enseignant, mon rôle est d'assurer que chaque élève aura présidé au moins un conseil pendant l'année. C'est pour cela que si un élève a déjà été tiré au sort plus tôt dans l'année, son étiquette est mise à part et un autre tirage est effectué. La seconde responsabilité est intitulée « secrétaire ». Ce dernier est également tiré au sort. Sa tâche est de consigner les propos des élèves dans le cahier du conseil d'élèves. La troisième responsabilité, créée par les élèves lors d'un conseil est celle d'effaceur du tableau. Un élève s'occupe d'effacer le tableau noir pendant la semaine et le « réfrigérateur » pendant le conseil, au fur et à mesure des interventions de chaque élève inscrit.

2.1.2. L'organisation spatiale

Au début de l'année, j'avais décidé d'assister au conseil d'un maître de CM2 de l'école. Il s'agissait de positionner les élèves en rangs inclinés devant le tableau avec une allée centrale et deux allées latérales pour permettre un déplacement fluide des élèves et du professeur dans les rangs. Je mis donc en place cette organisation spatiale. Cependant, lors de notre premier

²⁴ LEGAL Jean, *Coopérer pour développer la citoyenneté : la classe coopérative*. Paris : Hatier, 1999. Chap. 5.

conseil d'élèves, la disposition en cercle fut très fastidieuse. Nos perdîmes du temps à nous placer, et l'espace qui nous restait pour évoluer était restreint. La semaine suivante, je décidais donc de placer les élèves autrement (annexe 2). Les élèves qui sont au centre de la classe se déplacent pour le conseil, les uns au-devant de la classe, les autres à l'arrière de la classe. Les élèves dans les deux rangs perpendiculaires au tableau restent à leur place. De cette manière, un cercle est formé rapidement en déplaçant 14 élèves seulement. Mis à part les conseils d'élèves, cette disposition autorise plus facilement le travail de groupe, l'échange entre pairs pendant les phases orales, et enraye l'approche frontale transmissive classique.

2.1.3. L'organisation matérielle

Pour les conseils d'élèves, l'outil majeur utilisé dans notre classe est le « réfrigérateur » pour « s'inscrire et garder ses idées au frais jusqu'au conseil. » Il s'agit d'un tableau effaçable accroché sur une armoire au fond de la classe (annexe 3). Il est composé de trois colonnes : félicitations, critiques et propositions. Chaque colonne comporte dix tirets à côté desquels chacun peut inscrire son prénom. En raison d'un nombre trop important de critiques, et surtout, de prénoms inscrit plusieurs fois dans cette colonne, j'ai demandé aux élèves d'inscrire une seule fois leur prénom dans chaque colonne pour permettre la participation d'un maximum d'élèves. D'autres classes fonctionnent avec des boîtes dans lesquelles les élèves glissent des papiers avec leurs idées. Le second outil utilisé est le cahier du conseil, tenu chaque semaine par un secrétaire différent (annexe 4). Cette tâche est contraignante et compliquée. Pour cette raison, l'attention est portée sur la prise de notes des interventions et non l'orthographe comme vous pouvez le constater sur le document ci-dessus. Le troisième outil est le bâton de parole. Le président distribue celui-ci aux élèves qui souhaitent intervenir. Au début de l'année, il s'agissait d'un thermomètre, qui fut cassé pendant un conseil du fait de sa fragilité. Par la suite, une règle fit office de bâton et parole plus solide pour affronter l'arène de ces élèves en soif de participation. C'est un objet de la classe (règle) qui sert de symbole.

2.1.4. L'organisation temporelle

Le conseil d'élèves hebdomadaire s'est tenu pendant toute l'année et, comme son nom l'indique, chaque semaine. Selon *Le nouvel éducateur*, la réunion du conseil doit être fréquente pour que les problèmes soient réglés rapidement²⁵. Bessières préconise deux

²⁵ LEGAL Jean, Le conseil d'enfants de l'école 1. *Le nouvel éducateur* n°102, Cannes : ICEM, octobre 1998.

occurrences par semaine²⁶. Ainsi, il n'est pas recommandable de voir le conseil d'élèves comme une récompense dont on peut priver les élèves. Il est important d'assurer la récurrence de cet enseignement. D'un point de vue de la durée du conseil, les avis divergent selon les auteurs. En général une heure pour Rachel Gasparini²⁷ à trente ou quarante-cinq minutes pour Bessières²⁸.

Dans notre classe, sa plage horaire dédiée fut le mardi après-midi, entre 14h00 et 14h30 à 14h40 en fonction de l'ordre du jour. La durée de chaque conseil est donc de trente à quarante minutes. D'après les programmes de 2008 pour le cycle 3, 78 heures annuelles sont consacrées à l'histoire, la géographie et l'instruction civique et morale soit 130 minutes par semaine. Sachant que chaque semaine, nous faisons une séance de géographie de 45 minutes et une séance d'histoire de 45 minutes, il reste 40 minutes pour l'instruction civique et morale. Cela correspond à un peu plus de la durée du conseil d'élèves si nous réalisons des séquences d'instruction civique et morale axées sur les connaissances et non les compétences comme le conseil d'élèves. En effet, en novembre 2015, à la suite des attentats, j'ai par exemple mis en place une séquence d'instruction civique et morale ayant pour objectif : « connaître les symboles de la République française. » Je tiens à préciser qu'à la suite de la venue de deux tutrices dans ma classe, celles-ci ont constaté que le volume que j'attribuais à l'enseignement moral et civique dans ma classe était trop important à la vue des programmes. En effet, le conseil auquel assista une de mes tutrices dura 50 minutes. Le « « quoi d'neuf ? » » auquel assista mon autre tutrice dura dix à quinze minutes. C'est pour cette raison que je me suis efforcé de réduire la durée de chaque conseil à trente minutes voire quarante au maximum. Ce dispositif est un enseignement pluridisciplinaire qui mobilise à la fois la maîtrise de la langue française et l'enseignement moral et civique. Pour cette raison, le temps consacré à cet enseignement est compris dans le quota horaire de français et d'enseignement moral et civique.

²⁶ LAMIHI Ahmed, De Freinet à la pédagogie institutionnelle ou l'Ecole de Gennevilliers, op. cit., chap. 10.

²⁷ GASPARINI Rachel, les conseils d'élèves : la parole des enfants face à une tentative d'organisation institutionnelle de leurs relations sociales in *Eléments pour une sociologie de l'enfance*. Rennes : PUR, 2006.

²⁸ LAMIHI Ahmed, De Freinet à la pédagogie institutionnelle ou l'Ecole de Gennevilliers, op. cit., chap. 10.

2.2. Le déroulé des différents conseils

Il existe trois types de conseils : les conseils hebdomadaires de coopérative, les conseils extraordinaires et les conseils bilans du soir²⁹.

2.2.1. La structuration des conseils réguliers hebdomadaires

Les conseils réguliers sont structurés en quatre parties :

- La première partie dure cinq minutes. Il s'agit de la lecture du compte-rendu du conseil précédent. La lecture est faite par l'enseignant pour être rapide et fluide. Il lit les propos qui ont été consignés par le secrétaire. L'objectif est d'éviter qu'une fois le conseil terminé, les sujets évoqués soient oubliés.

- La deuxième partie est intitulée « félicitations ». Elle dure cinq minutes. Les élèves sont interrogés dans l'ordre inscrit sur le « réfrigérateur » dans la limite du temps imparti. Un élève A félicite un élève B. Le président demande ensuite si l'élève B souhaite intervenir. Puis c'est au tour de la félicitation suivante.

- La troisième partie est intitulée « critiques ». Elle dure 10 à 15 minutes. Avec ce laps de temps, en général, une ou deux critiques sont abordées. L'élève inscrit sur le tableau est interrogé. Il énonce son point de vue. Puis, l'élève concerné ou les élèves concernés par cette critique prennent la parole s'ils le souhaitent. Parfois, aucun élève n'est désigné directement. Dans ce cas, l'élève émet une critique générale à l'encontre du groupe par exemple. Après l'intervention, ou non, des élèves concernés, des élèves peuvent apporter des éléments ou dire leur point de vue sur ce sujet. Puis, les propositions pour régler les problèmes sont émises par tout le groupe. L'enseignant note ces différentes propositions au tableau. Elles sont en général limitées à trois. Le président organise ensuite un vote à main levée pour déterminer la solution choisie par le groupe. La proposition adoptée est répétée par le président du conseil. Les élèves en prennent donc connaissance et doivent l'appliquer.

- La quatrième partie est intitulée proposition et dure 10 minutes. Chacun est interrogé pour faire partager au groupe classe son idée. Une fois la proposition émise par un élève, s'ensuit de brèves questions de la part des autres pour mieux comprendre celle-ci. La proposition est votée en deux tours : pour ou contre. Si le nombre de « pour » dépasse le nombre de « contre », la proposition est adoptée. Lorsque les dix minutes sont écoulées, le président décide de fermer le conseil.

²⁹ LEGAL Jean, *Coopérer pour développer la citoyenneté : la classe coopérative, op. cit.*, chap. 5.

2.2.2. Les conseils extraordinaires

Les conseils extraordinaires sont menés par le professeur pour régler immédiatement un problème « grave » ou pour répondre à un besoin particulier³⁰. Dans l'année, deux conseils extraordinaires ont eu lieu. Le premier a déjà été mentionné au préalable. Il s'agit du conseil exceptionnel du lundi 16 novembre 2015 pour mettre en place un lieu de discussion à la suite des attentats de Paris et de Saint-Denis. Ce conseil ne comporta pas d'organisation temporelle distincte. Il dura une heure et les élèves communiquèrent librement, sans prise de parole réglée.

Le deuxième conseil exceptionnel fut celui du mardi 29 mars 2016. Ce dernier remplaça le conseil régulier du mardi. Il fut convoqué en raison du conseil de délégués prévu le vendredi suivant. L'objectif de ce conseil exceptionnel fut donc de préparer le conseil de délégués. Les élèves de la classe avaient pour finalité de faire partager leurs points de vue aux délégués pour qu'ils puissent représenter la classe. Le sujet de ce conseil exceptionnel fut la cour la récréation. Il fut organisé en deux temps. Premièrement, les élèves firent un constat, un état des lieux de la cour de récréation. Ils partagèrent donc ce qui leur déplaisait durant les récréations. Puis, la deuxième partie fut le moment des propositions. Les élèves ont été amenés à émettre des propositions en lien avec les constats établis préalablement.

2.2.3. Les conseils bilans de fin de journée

Les bilans de fin de journée sont des mini-conseils. Ce conseil est structuré en deux parties. D'une part, les élèves rappellent les enseignements de la journée, ce qui a été fait et ce qui a été appris. Ils utilisent l'emploi du temps affiché au tableau pour se rappeler le déroulé de la journée. Il s'agit d'un travail sur la mémoire. Puis, un tour de la classe est fait. Chaque élève doit dire « ça va » ou « ça ne va pas ». Si les élèves disent « ça ne va pas », ils peuvent, s'ils le souhaitent dire pourquoi. Ainsi, si un petit conflit a eu lieu pendant la journée, ce moment permet de le désamorcer avant qu'il ne prenne de l'ampleur³¹.

³⁰ *Idem*

³¹ Penser les conflits, penser les recours. *Le nouvel éducateur* n°152, Cannes : ICEM, octobre 2003.

2.3. Les composantes inhérentes au conseil

2.3.1. Sujets types abordés lors des conseils

Pendant les conseils hebdomadaires, les élèves émettent plusieurs idées types. Concernant, les « félicitations », certains décident de féliciter leurs amis parce qu'ils sont gentils avec eux ou parce qu'ils jouent ensemble. D'autres ont remarqué des améliorations comportementales chez des élèves qui étaient autrefois l'objet de plus de remarques de la part du professeur et de plus de critiques de la part des camarades.

Par rapport aux « critiques », il s'agit la plupart du temps de critiques émises envers des élèves en particulier. Ainsi, l'un peut se plaindre qu'un élève fasse du bruit dans la classe par exemple. Un autre peut se plaindre parce qu'il a reçu un coup ou parce qu'il a été victime d'une insulte verbale ou gestuelle. Pour répondre à ces critiques les élèves formulent des propositions qui sont sensiblement similaires en fonction des cas. Par exemple, le groupe classe souhaite que le ou les élèves concernés soient sanctionnés, qu'ils arrêtent, qu'ils s'excusent ou bien qu'ils arrêtent de jouer ensemble.

Quant aux « propositions », ces dernières concernent surtout les responsabilités, l'organisation de classe ou sa décoration. En début d'année, ce sont les élèves qui ont établi les responsabilités d'une manière collective. Au fur et à mesure de l'année, le besoin d'autonomie des élèves s'est développé de plus en plus. Ils ont perçu les manques au sein de la classe et ont proposé des solutions pour y remédier. Par exemple, au lieu d'un gardien du silence pour la classe, ils décidèrent d'en mettre en place un deuxième, un pour chaque moitié de classe. Un autre exemple de création de responsabilité lors du conseil est la création de la responsabilité d'effaceur du tableau noir. Plus tard, cette responsabilité fut élargie au tableau du conseil, le « réfrigérateur ». Les propositions en rapport avec l'organisation de classe, furent notamment de faire un sport collectif lorsque le professeur de Ville de Paris d'EPS est absent, ou la mise en place d'un jeu en fond de classe pour les temps libres une fois le travail en autonomie terminé. Les élèves votèrent également pour décorer avec leurs dessins un mur de la classe sans affichage.

2.3.2. L'enseignant assure trois fonctions pendant le conseil d'élèves

Le professeur a le même statut qu'un élève : il peut participer aux discussions, émettre des propositions pour répondre à des critiques et même s'inscrire sur le « réfrigérateur » pour féliciter, critiquer ou proposer. En tant que participant au conseil, je me suis également déjà inscrit pour féliciter des élèves afin de les motiver et les valoriser, ce que l'ensemble du groupe peut percevoir. Ces encouragements institutionnalisés ont une valeur très importante aux yeux des élèves, ils sont remarqués par tout le groupe. Par exemple, j'ai déjà félicité une élève pour son intégration rapide après son arrivée en cours d'année. J'ai également félicité des élèves qui se comportent mieux ou qui ont fourni des efforts considérables pour mieux écrire par exemple. Le professeur peut également participer au vote. Cependant, la plupart du temps, j'ai décidé de m'abstenir de voter pour ne pas influencer les élèves. En effet, j'ai remarqué qu'au moment où je décide de lever la main pour voter, d'autres mains se lèvent quasi instantanément comme par mimétisme. J'en ai déduit que certains élèves pensent qu'il faut voter comme le maître, peut-être pour être bien vu par lui ou par conformisme. C'est pour cette raison que lors de ma participation aux votes, je décide de me mettre spatialement là où le président s'arrête de compter, lorsqu'il a déjà dénombré toute la classe. Je m'efforcerai aussi de lever la main discrètement et de la baisser immédiatement une fois mon vote comptabilisé. Je me rappelle que certains élèves proches de moi durant le conseil me poussèrent à voter en me disant : « Fais-toi plaisir maître ! »

L'autre fonction du professeur est celle du médiateur. En effet, parfois, les interventions des élèves s'éternisent. À la suite d'une critique par exemple, tout le monde souhaite intervenir. Parfois, une proposition est émise par un élève, puis, les autres prennent la parole pour, finalement, répéter cette même proposition. Le professeur est donc également présent pour recadrer les discussions s'il y a des débordements. Si des élèves perturbent le conseil d'élèves, l'enseignant distribue un gêneur aux élèves concernés. Au bout de deux gêneurs, l'élève est exclu du conseil, il ne peut plus participer au débat.

La troisième fonction du professeur est celle d'enseignant. En effet, le maître assure que les élèves parlent rigoureusement, en faisant attention à leurs propos et leur syntaxe. Ainsi, l'enseignant peut demander à un élève de reformuler son point de vue s'il n'est pas intelligible par le reste du groupe. Les tics de langage représentent également un point que je

me suis efforcé de traiter. Le constat a été que beaucoup d'élèves prirent la parole en commençant par « moi je », « en fait », « aussi » et le très répandu « euh ». Pour apprendre aux élèves la maîtrise de l'oral, absolument nécessaire pour le conseil d'élèves tout autant que pour les autres situations de communication usuelles, je faisais remarquer aux élèves pendant leur prise de parole leurs tics de langage. Cependant, il est important de laisser les élèves parler sans les reprendre constamment, ce qui pourrait parasiter le conseil voire lui faire perdre toute dynamique.

Le conseil d'élèves est un enseignement qui nécessite une mise en place stricte et régulière, d'un point de vue temporel, spatial, matériel et des responsabilités des élèves. Le conseil d'élèves est un terme générique qui illustre des variantes en fonction de l'objectif du professeur. Il permet de créer un sentiment d'appartenance à la collectivité lorsqu'il est hebdomadaire, de désamorcer les petits conflits et de récapituler les apprentissages journaliers lorsqu'il est quotidien, et de répondre à un besoin ponctuel lorsqu'il est extraordinaire. Les sujets abordés sont très variés, de l'individuel à la communauté de l'école, où même de la ville. Le professeur assure des fonctions variées pour relancer le débat, recadrer la parole des élèves et assurer la discipline du groupe classe si nécessaire. Désormais, les principes et les objectifs que représentent le conseil d'élèves ont été clarifiés. De plus, l'organisation du conseil et ses déroulés variés ont été explicités. Or, cette pratique a-t-elle porté ses fruits ?

3. QUEL BILAN PORTER SUR LE CONSEIL D'ELEVES ?

3.1. La vision des élèves

3.1.1. Les ressentis des élèves exprimé à la suite d'un conseil en milieu d'année

Dans le dessein d'ajouter une analyse provenant des élèves à ce mémoire, j'ai décidé de réaliser un « sondage » pour recueillir les avis de chaque élève sur ce rituel. Ceci a eu lieu le mardi 19 janvier 2016, à la suite d'un conseil d'élève hebdomadaire régulier. La question posée était : Que pensez-vous du conseil d'élèves et voulez-vous continuer les conseils d'élèves ?

Voici un résumé des observations des élèves :

- « Quand il y a des ennuis, on les règle. »
- « Il ne s'agit pas de rapporter. »
- « On peut dire 'qu'est-ce qui' se passe, si on aime un comportement où s'il est gênant. On peut proposer des choses. »
- « S'il y a des histoires ou des gros mots, on peut en parler puis le maître peut punir ou parler. »
- « Régler les critiques. »
- « Je ne veux pas continuer les critiques, cela ne sert à rien. Je veux qu'il y ait plus de félicitations et de propositions. »
- « C'est un moment pour régler les problèmes, les résoudre. Il y a moins de disputes. On peut éviter que les problèmes se reproduisent. »
- « On peut parler, s'exprimer. »
- « C'est un peu long. »
- « Des fois, les critiques ne servent à rien pour régler les problèmes. Parfois, cela se règle. Je n'aime pas le vote, si quelqu'un n'est pas d'accord, on s'en fiche de son avis, le groupe gagne. »
- « Il y a trop de gens dans les critiques. On peut parler de plein de choses, ce qu'on aime, etc. La classe peut s'améliorer. »

- « On peut se mettre en groupe pour parler ensemble, discuter. »
- « Sans conseil, il n'y a pas de fins aux critiques. On peut proposer des responsabilités.»

Plusieurs points se dégagent de ces réflexions. Tout d'abord, il apparaît qu'aucun participant n'a souhaité mettre fin au conseil d'élèves. Certains élèves ont tout de même précisé que le conseil était un peu long. D'autre part, les propositions et les critiques reviennent souvent. Les propositions permettent de changer la classe selon les élèves. C'est à ce moment qu'ils ont l'impression d'être actifs. Cela fait référence à l'analyse institutionnelle. Les élèves analysent leur classe et peuvent la modifier. Concernant les critiques, les avis des élèves semblent assez mitigés. Certains pensent qu'elles règlent les problèmes tandis que d'autres expliquent qu'elles sont inutiles. Autrement, il est intéressant de préciser que les trois élèves les plus dissipés dans la classe, et, qui ont souvent fait l'objet de critiques pendant l'année, souhaitent continuer le conseil jusqu'à la fin de l'année.

3.1.2. Les perceptions des élèves dégagées à partir de deux questionnaires

Pour évaluer la perception des élèves, j'ai réalisé deux questionnaires (Annexes 5 et 6). Le premier questionnaire est composé comme suit :

- La première partie concerne le climat scolaire et le ressenti de chacun en classe et dans l'école. La partie sur le climat scolaire est inspirée du questionnaire issu du site Réseau CANOPE sur le climat scolaire et créé par l'académie de Grenoble (Annexe 7).
- La deuxième partie comprend des questions ouvertes et une question fermée pour observer si le terme de « conseil d'élèves » est utilisé par les élèves.

Voici les conclusions dégagées par ce questionnaire.

Concernant le climat scolaire :

Climat scolaire	École		Classe		Relation camarades		Relation professeurs	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
<i>Très content</i>	16	60	14	56	13	52	15	60
<i>Content</i>	8	32	8	32	9	36	9	36
<i>Mécontent</i>	0	0	3	12	3	12	1	4
<i>Très Mécontent</i>	1	4	0	0	0	0	0	0
<i>Total</i>	25	100	25	100	25	100	25	100

Ces résultats sont explicites, 88 à 92% des élèves sont contents ou très contents à l'école ou dans la classe et de leurs relations avec leurs camarades ou professeurs.

Concernant l'élève dans la classe et dans l'école :

- Sur 25 élèves questionnés, 11 mentionnent le conseil d'élèves dans leurs réponses. Les questions auxquelles les élèves répondent, entre autres, le conseil d'élèves sont les suivantes :

- ✓ « Qu'aimes-tu faire à l'école ? »
- ✓ « Qu'aimes-tu faire dans la classe ? »
- ✓ « Comment pourrais-tu faire pour changer quelque chose dans la classe ? »
- ✓ « Y-a-t'il des moments dans la semaine où tu peux exprimer ce que tu ressens ? »
- ✓ « Y-a-t'il des moments dans la semaine où tu peux exprimer ce que tu penses de la classe ? »

- Treize élèves ne souhaitent rien changer dans l'école. Douze élèves souhaitent changer une chose à l'école : sept élèves mentionnent la récréation, deux élèves mentionnent le comportement, un élève mentionne les devoirs et les lignes, un élève souhaite faire un épervier avec toute l'école et un élève souhaite changer la façon dont on réagit avec lui.

- Treize élèves souhaitent ne rien changer dans la classe. Douze élèves souhaitent changer une chose dans la classe : cinq élèves mentionnent les domaines disciplinaires ou les devoirs, quatre élèves mentionnent le comportement, les punitions ou les responsabilités et trois élèves mentionnent l'organisation temps libre.

- Quatorze élèves déclarent aimer parler en classe tandis que onze élèves déclarent ne pas aimer parler en classe.

Les réponses des élèves prouvent qu'à peu près la moitié connaît l'objectif du conseil d'élèves ou l'apprécie.

Le deuxième questionnaire concerne exclusivement le conseil d'élèves lequel est mentionné explicitement. Il a permis d'obtenir les avis des élèves en fin d'année.

Voici les conclusions dégagées par ce questionnaire :

- Vingt-deux élèves déclarent aimer les conseils d'élèves, deux ne savent pas (les critiques ne plaisent pas à l'un et l'autre écrit que cela dépend) et un n'aime pas les conseils (puisque selon lui à chaque fois les conflits ne sont pas réglés).

- A la question « A quoi servent les conseils d'élèves ? » : dix-sept élèves mentionnent la gestion de conflits, les propositions et les félicitations, quatre élèves déclarent qu'il s'agit de s'exprimer, trois élèves ne savent pas et un élève écrit que les conseils servent à changer la classe.

- A la question « Trouves-tu que les conseils permettent de changer la classe ? » : vingt élèves écrivent oui et cinq élèves déclarent que non.

- A la question « Trouves-tu que les conseils permettent de régler les conflits » : quinze déclarent que oui, sept avancent que non et trois écrivent parfois..

- Vingt-et-un élèves ne souhaitent rien changer au conseil d'élèves, quatre souhaiteraient changer une chose (arrêter les conseils, plus d'inscrits et que plusieurs personnes en dénoncent une seule).

- Vingt-deux élèves désirent continuer les conseils d'élèves cette année, deux ne le souhaitent pas (ennui et caractère récurrent des disputes) et un élève ne sait pas.

- Quinze élèves veulent continuer les conseils l'année suivante, six ne savent pas s'ils veulent continuer et quatre ne souhaitent pas continuer.

- Quinze élèves déclarent arriver à parler aux conseils d'élèves tandis que dix écrivent que non.

- Vingt-deux élèves se sont déjà inscrits sur le réfrigérateur, trois ne se sont jamais inscrits.

- Vingt-quatre élèves ont déjà parlé pendant un conseil d'élèves. Un élève avance ne jamais avoir participé oralement à un conseil.

- Quinze élèves n'ont jamais parlé des conseils d'élèves chez eux. Dix élèves ont parlé des conseils d'élèves à leurs parents, frères et sœurs ou amis.

Ces résultats prouvent que les élèves (88% de la classe) ressentent de l'intérêt à se réunir pour le conseil d'élèves. Seulement un élève déclare ne jamais avoir participé à un conseil d'élèves oralement. Il a cependant déjà voté, l'unanimité de l'assemblée ayant déjà été atteinte.

3.2. La vision de l'enseignant

3.2.1. Observations portées sur la classe et le climat scolaire

Le constat que j'avais établi en début d'année était le suivant : « les élèves sont en conflits permanent ce qui parasite la cohésion de classe et influe sur l'acquisition des apprentissages ». Pour répondre à ce constat, j'ai mis en place un conseil d'élèves hebdomadaire. A l'heure de la rédaction de ce mémoire, en avril 2016, cela fait huit mois que les élèves pratiquent les conseils d'élèves. Qu'en est-il alors des résultats escomptés ?

A la fin de ce deuxième trimestre, l'ambiance de classe est apaisée. Le climat scolaire a donc été impacté par cette pratique. Les élèves se sentent bien comme le prouvent les questionnaires. Cependant, pour appréhender concrètement cette amélioration du climat scolaire, il aurait été pertinent de faire passer le même questionnaire en début d'année. Ainsi, j'aurais pu évaluer l'évolution du bien-être des élèves.

Cependant, un problème persiste. Il concerne les critiques. Mon avis rejoint alors celui de certains élèves. Ce sont souvent les mêmes élèves qui sont l'objet des critiques. Heureusement, les élèves qui formulent les critiques respectent leurs camarades et le font donc avec bienveillance, sans insulte ni mensonge. Les critiques ont diminué mais restent bien présentes à chaque conseil. Ceci est normal, une partie lui est dédiée. Or, alors que plusieurs félicitations et plusieurs propositions sont étudiées à chaque conseil, très peu de critiques sont réglées par semaine (une à trois grand maximum). De plus, les critiques sont pénibles à gérer. Les propositions des élèves pour régler les conflits sont sensiblement similaires de conseil en conseil. De plus, lorsqu'une solution a été votée par le groupe pour

gérer ce conflit, elle est difficilement respectée. Son évaluation est difficile. Il faudrait alors un outil pour évaluer le respect ou non de cette solution.

3.2.2. Observations portées sur les individus et les apprentissages

Puisque chaque élève doit assurer la fonction de président du conseil pendant l'année, il est possible d'évaluer les élèves lorsqu'ils remplissent cette fonction. Les élèves qui interviennent pendant le conseil sont également évaluables. Par exemple, il serait facilitant pour le professeur d'avoir un tableau comprenant le nom de chaque élève ainsi que les compétences visées par cet enseignement. Or, je n'ai pas mis en place cette pratique d'évaluation du conseil d'élèves. Je me suis contenté de placer chaque élève en posture de président du conseil. Il est possible d'être président du conseil sans argumenter. Son rôle est uniquement d'être médiateur même si certains élèves décident de prendre la parole comme n'importe quel participant. Il apparaît donc important d'évaluer également les élèves lorsqu'ils débattent et qu'ils ne remplissent pas de responsabilité particulière.

Un autre écueil concerne la participation des élèves. En effet, comme nous avons pu le constater à la lecture des questionnaires, un élève déclare qu'il n'a jamais participé pendant un conseil d'élèves. Etablir ce constat est désarmant pour le professeur qui met en place cet enseignement. En effet, il convient alors de se poser la question de la participation de tous les élèves. Comment favoriser et permettre la prise de parole de tous ? C'est une question à laquelle je n'ai pas encore trouvé de réponse. Il m'est apparu une solution, que je n'ai délibérément pas mise en place. Il serait possible de contraindre les élèves à prendre la parole au moins une fois par conseil. Cette proposition me paraît tout de même trop directive et contraire aux principes du conseil d'élèves. C'est à chacun de saisir son opportunité de parler, d'exercer son droit de citoyen. Dans notre classe, l'abstention est possible. Comment inciter les élèves à participer ? Le professeur doit alors faire référence au conseil d'élèves en dehors de son horaire dédié. Lorsqu'un élève vient lui expliquer un conflit, si le professeur estime qu'il peut être géré en différé, l'élève peut être invité à s'inscrire au tableau dans la partie critiques qui sert à cela. Autrement, si un élève décide faire une proposition ou une annonce à la classe, il peut également être incité par le professeur à s'inscrire dans la partie proposition. Je tiens à préciser un point concernant la participation des élèves. Les élèves bavards en classes ne sont pas forcément ceux qui prennent la parole pendant le conseil. Les bavardages concernent des conversations plus légères à deux voire en petit comité. Pour prendre la parole

en classe, il faut vouloir parler de sujets autres et ce, face au groupe classe, ce qui est bien plus difficile.

De plus, les élèves en réussite ne sont pas non plus forcément ceux qui monopolisent la parole. En effet, si un élève maîtrise la langue française aisément, il aura moins d'appréhension à prendre la parole face aux autres. Or, le conseil d'élèves nécessite un dialogue entre les élèves. Les élèves doivent donc éprouver la volonté d'échanger avec leurs pairs. Certains élèves en réussite ressentent un besoin de compétition, ce qui les motive à vouloir parler uniquement quand le maître pose une question au groupe. La culture de l'échange est donc un apprentissage en soi. C'est pour cette raison que les quoi de neuf ont été mis en place et qu'il est nécessaire de faire échanger les élèves entre eux également pendant les apprentissages disciplinaires. Pour se faire, la pratique du dialogue à évaluation différée en classe est une exerce les élèves à échanger. De cette manière, les élèves s'entraînent à dialoguer entre eux librement autour de sujets variés. Ils pourront ainsi mieux échanger durant le conseil d'élèves. D'un autre côté, il est gratifiant de voir des élèves discrets prendre la parole, même pendant un court moment, pendant le conseil. Ce qui est également valorisant pour les élèves c'est de pouvoir parler librement, sans qu'il n'y ait de bonne ou de mauvaise réponse. Ainsi, des élèves qui éprouvent des difficultés dans certaines matières prennent plaisir à participer pendant le conseil.

3.2.3. Améliorations possibles pour une meilleure pratique des conseils d'élèves

Pour une mise en œuvre optimale des conseils d'élèves, je pense qu'il m'a manqué des outils à disposition des élèves. Je pense à des outils pour l'équipe d'animation du conseil, des outils pour la prise de parole des élèves inscrits et des outils pour valoriser les décisions du conseil. D'après *Le nouvel éducateur* n°105, il est nécessaire d'entreprendre une formation de l'équipe d'animation³². Cette équipe d'animation est composée de trois secrétaires : le premier énumère les cas, le deuxième note les élèves et distribue la parole et le troisième est en charge de la discipline. Tout comme le conseil présenté dans ce mémoire, il y a trois responsabilités. Cependant, ces trois responsables assurent des tâches d'organisation du conseil pour une fluidité de celui-ci. De plus, les secrétaires doivent préparer le conseil à l'avance. C'est ce qui a manqué dans les conseils que j'ai mis en œuvre. Chaque équipe d'animation est constituée

³² LEGAL Jean, Le conseil d'enfants de l'école 2. *Le nouvel éducateur* n°105, Cannes : ICEM, janvier 1999.

au conseil précédent. L'équipe d'animation a alors une semaine pour préparer le conseil. Les secrétaires peuvent consulter les élèves pour obtenir des informations complémentaires sur leur future intervention. Puis, la veille du conseil, l'ordre du jour et l'organisation du temps sont établis avec le maître. D'après Bessières³³, le conseil doit également être préparé. Sa proposition de préparation est plus simple. Sur une feuille, le président inscrit son nom, la date et l'ordre du jour. Les élèves s'inscrivent ensuite sur cette feuille pour participer au conseil dont l'ordre du jour est prédéterminé. Pour résumer ce qui a été énoncé précédemment, l'organisation du conseil d'élèves par les élèves et le maître est primordiale pour obtenir un conseil productif. Au-delà des outils à disposition de l'équipe d'animation, il faudrait également des fiches utilisables par les élèves étant inscrits sur l'ordre du jour. Ces fiches seraient simples et permettraient aux élèves de planifier leur intervention orale pour mieux se faire comprendre. Ainsi, il pourrait y avoir une fiche pour chaque intervention possible (féliciter, critiquer et proposer). Le fait d'écrire ses idées inciterait les élèves à prévoir par exemple une solution au conflit qu'ils exposent. Les propositions, parfois incompréhensibles, seraient ainsi bien explicitées pour être facilement comprises par le groupe. D'autres outils pour permettre la valorisation des décisions du conseil existent également³⁴. Par exemple, des affiches pour que les délibérations du conseil soient visibles par tous. De cette manière, les décisions du conseil ne restent pas cloîtrées dans le cahier du conseil mais sont également disponibles et à la vue de tous. Toujours selon *Le nouvel éducateur*, la venue d'invités permet de valoriser le conseil. Ainsi, les élèves jouent le rôle des savants qui délibèrent pour leur classe.

3.3. Prolongements d'étude

3.3.1. Perspectives interdisciplinaires

Le conseil d'élèves est un enseignement principalement lié à l'enseignement moral et civique. Cependant, il est possible d'étudier le conseil d'élèves en parallèle avec d'autres disciplines. Les perspectives interdisciplinaires étant variées, seulement certaines d'entre elles seront présentées. J'ai donc choisi de me concentrer sur les liens avec le français, les mathématiques, l'histoire, les arts visuels et les techniques usuelles de l'information et de la communication.

³³ LAMIHI Ahmed, De Freinet à la pédagogie institutionnelle ou l'Ecole de Gennevilliers, op. cit., chap. 10.

³⁴ LEGAL Jean, Le conseil d'enfants de l'école 1. *Le nouvel éducateur* n°102, op. cit.

Le paragraphe dédié aux objectifs disciplinaires (voir 1.2.1) traduit le conseil d'élèves comme un enseignement étroitement lié aux disciplines de l'enseignement moral et civique et du français. Plus précisément, ce sont les domaines du langage oral et de l'écriture qui sont concernés pour cette discipline. Le travail de l'oralité est un point qui est travaillé en français lors de la récitation, lors de débats à partir de textes ou encore quand les élèves présentent des exposés. Dans les programmes de 2008, l'objectif concerné par cette perspective est le suivant : « La qualité du langage oral fait l'objet de l'attention du maître dans toutes les activités scolaires. »³⁵

Le conseil d'élèves peut être utilisé comme objet d'étude en mathématiques. En effet, deux notions sont concernées par cette perspective. D'une part, les nombres entiers naturels. Lors du vote à main levée, l'élève président doit dénombrer les votants. Il est envisageable d'engager la résolution de problèmes sur ce point. Par exemple : « Il y a 26 élèves dans la classe et 1 professeur. 13 personnes ont voté pour la proposition. 6 personnes ont voté contre. Combien de personnes n'ont pas voté ? » Le domaine des grandeurs et mesures peut être investi également. Un élève peut être maître du temps, il devrait donc lire le quadrant horaire pendant le conseil pour s'assurer du respect du temps imparti pour chaque étape du conseil. Les objectifs seraient alors le dénombrement, la lecture de l'heure et la résolution de problèmes³⁶. D'autres pistes sont à élaborer, et ce, notamment en lien avec la géométrie pour tracer le cercle que la classe forme lors de la réunion en assemblée.

Une autre perspective interdisciplinaire peut être établie avec les programmes d'histoire. En effet, il est possible de comparer le conseil d'élèves comme instance démocratique où le vote est pratiqué avec d'autres institutions parlementaires républicaines (Assemblée nationale et Sénat) ou étrangères. Le lien avec les programmes d'histoire peut être effectué avec la période de la « Révolution française et du XIX^e siècle » et, notamment, « L'installation de la démocratie et de la République. »³⁷

³⁵ France. Ministère de l'éducation nationale. Horaires et programmes de l'enseignement primaire. *Bulletin officiel* hors série n°3 du 19 juin 2008.

³⁶ *Idem*

³⁷ *Idem*

Un objectif des arts visuels est de « favoriser l'expression et la création. »³⁸ Tout d'abord, les élèves sont invités à s'exprimer oralement pendant le conseil d'élèves. Ensuite, ils peuvent être amenés à s'exprimer graphiquement et artistiquement. Pour se faire, j'ai demandé aux élèves à la suite de notre conseil du mardi de dessiner à partir du thème « le conseil d'élèves. » J'ai donné plusieurs pistes de réflexion aux élèves : dessiner la classe pendant le conseil, imaginer notre classe sans conseil, représenter une félicitation, représenter une critique, représenter une proposition. Je pense avoir donné trop de pistes (5). Pour cette raison, la plupart des élèves ont décidé d'aborder la première proposition qui était de représenter la classe en assemblée. En annexe, certaines productions ont été jointes. Il serait intéressant de réaliser une séquence en arts visuels sur le conseil d'élèves. Ainsi, chaque séance pourrait avoir comme objectif une des pistes préalablement énoncées.

Les techniques usuelles de l'information et de la communication mobilisent la culture numérique et sont orientées vers l'acquisition du B2i. En classe, une équipe pourrait se charger de « créer, produire, traiter, exploiter des données. »³⁹ Par exemple, il pourrait s'agir de prendre des photographies de notre réunion, d'enregistrer les échanges des élèves où même, travail plus ambitieux encore, filmer les conseils d'élèves pour réaliser un montage final de présentation de cette pratique dans leur classe. Les élèves devraient ensuite utiliser un poste informatique afin de traiter leur document audio, visuel ou audiovisuel à partir d'un logiciel simple. Les photographies capturées pourraient être utilisées pour compléter les affichages décrits ci-dessus.

3.3.2. Des visions variées du conseil d'élèves et de la pédagogie coopérative

Le conseil d'élèves est un outil des pédagogies dites nouvelle, coopérative et institutionnelle. Pour cette raison, le conseil d'élèves est soumis aux visions et aux appréciations diverses concernant ces pédagogies. Ces pédagogies ont une volonté politique. Freinet avait la volonté humaniste de former les adultes. Vétéran de la Première guerre Mondiale, il a lutté pour la mise en place de son école moderne, et fut critiqué durant de nombreuses années, avant et

³⁸ *Idem*

³⁹ France. Ministère de l'éducation nationale. *Brevet informatique et internet : compétence 4 du socle commun (école)*. Référentiel, décembre 2011.

pendant la Seconde guerre Mondiale. Il s'agit donc d'un militant⁴⁰. Puis, la pédagogie institutionnelle comporte, elle, une volonté « révolutionnaire » et autogestionnaire avec Lapassade qui s'inspire des autogestions yougoslaves de 1948 et algérienne de 1962⁴¹. Ainsi, les pédagogues de notre époque mentionnent ces pédagogies et leurs pratiques avec parcimonie pour éviter de froisser un public par rapport aux ambitions politiques de celles-ci. Cet argument explique peut-être l'absence d'engouement pour ces pratiques qui sont répandues dans certaines écoles mais tout de même peu fréquentes. Cependant, comme je l'ai précisé précédemment, Oury est tout de même un pédagogue reconnu par le Ministère de l'Education nationale puisqu'il est cité sur le site CANOPE comme référence en matière de coopération et de parole des élèves.

Le bilan que je porte sur les conseils d'élèves est issu de l'avis des élèves sur cet enseignement, de mes observations personnelles ainsi que des perceptions extérieures que j'ai analysées. Les élèves sont conquis par cette pratique. Ils sont motivés par les conseils d'élèves. Cela me satisfait aux premiers abords. Puis, l'ambiance de classe s'est améliorée pendant l'année. Le bémol que je dois mentionner concerne l'évaluation des élèves qui est compliquée. Le professeur doit être très attentif à ce que tous les élèves parlent dans chaque conseil. La pratique du conseil d'élèves pendant cette année de stage a été une expérimentation que je juge bénéfique pour améliorer mes compétences professionnelles.

⁴⁰ *Célestin Freinet et son Mouvement*. ICEM [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/celestin-freinet-et-son-mouvement>

⁴¹ LAMIHI Ahmed, *De Freinet à la pédagogie institutionnelle ou l'Ecole de Gennevilliers*, op. cit., chap. 8.

CONCLUSION

Ce mémoire a pour objectif de répondre à la problématique suivante : Comment et pourquoi mettre en place un conseil d'élèves hebdomadaire à l'école élémentaire ? Plusieurs éléments ont permis d'établir une étude sur le sujet.

Le conseil est un outil pédagogique qui est désigné sous plusieurs appellations : « conseil de coopérative » selon Freinet, « conseil de classe » selon Fonvieille et Oury, ou encore le plus neutre « conseil d'élèves ». Initialement, le conseil constitue le moment de gestion financière de la coopérative. Puis, ce sont les activités pédagogiques de la classe qui sont incluses dans celui-ci. Enfin, la gestion des conflits et l'analyse institutionnelle sont rajoutées à ses fonctions. Le conseil d'élèves est alors un dispositif qui permet un de positionner les élèves en situation d'acteurs, le groupe est en autogestion et les décisions sont prises collectivement. L'instauration du conseil d'élèves dans la classe permet de développer chez les élèves des objectifs civiques et langagiers. De plus, de nombreux textes officiels appuient cette démarche pour favoriser une école bienveillante, en particulier pour celles situées en réseau d'éducation prioritaire. Le conseil d'élèves a été mis en place dans cette classe de CE2 pour répondre au besoin de dialogue que les élèves manifestent, autant pour gérer les conflits interindividuels que pour construire un lieu de discussion afin d'évacuer ses angoisses. Freinet a instauré la pédagogie coopérative à l'école de Bar-sur-Loup auprès d'enfants issus de milieux populaires ruraux puis Oury et Fonvieille ont œuvré pour adapter cette pédagogie aux écoles de la ville et aux élèves dans le besoin thérapeutique. La classe de CE2 faisant l'objet de ce mémoire présente alors plusieurs caractéristiques similaires : le classement de l'école en Réseau d'Education Prioritaire, le contexte urbain de cette dernière et la nécessité thérapeutique de dialogue après les attentats de novembre 2015.

Le conseil d'élèves est un enseignement qui nécessite une organisation formelle pour être efficace. Les élèves doivent participer aux tâches de tenue du conseil, l'espace doit être aménagé en conséquence, le matériel connu par les élèves et le temps surveillé par le professeur pour ne pas déborder des programmes et conserver l'attention des élèves. Les trois types de conseils répondent à chacun à un objectif spécifique. Le conseil hebdomadaire de coopérative est l'assemblée de classe qui se réunit régulièrement. Ils ont toujours le même cadre. C'est à ce moment que la classe en tant qu'institution est questionnée : il s'agit de

l'analyse institutionnelle. Le conseil extraordinaire permet de convoquer l'assemblée de la classe en cas d'événement exceptionnel. Le conseil bilan de fin de journée est un rappel des apprentissages ainsi qu'un lieu de « désamorçage » des petits conflits. Le conseil d'élève illustre plusieurs sujets en fonction des besoins : organisationnels pour la classe et les propositions, relationnels et affectifs pour les individus lors des critiques et des félicitations, et même collectifs pour les sujets exceptionnels comme la cour de récréation. Le professeur assure trois fonctions ; il participe au conseil, assure la médiation du conseil si besoin et fait des incursions pédagogiques pour favoriser la maîtrise de la langue française.

J'ai réuni plusieurs avis pour construire mon bilan sur cette pratique. Les résultats des questionnaires sont satisfaisants pour le professeur qui met en place le conseil d'élèves. Les élèves se sentent tous bien à l'école, dans leur classe et dans la relation qu'ils entretiennent entre eux et avec leurs professeurs. Un travail de verbalisation des objectifs du conseil d'élèves est à entreprendre pour que ce concept soit bien compris par tous. Les élèves apprécient le conseil d'élèves, ce qui prouve l'engouement qu'ils ont à participer. Les conseils d'élèves ont amélioré le climat scolaire de la classe. Les élèves sont plus apaisés qu'en début d'année et l'ambiance de travail est plus agréable. Les individus sont tous présents pendant le conseil, l'enseignement civique de cet outil est donc expérimenté par tous. Cependant le volontariat permet la non-participation et donc l'effacement d'élèves qui ne souhaitent pas exercer leur droit. Il est également difficile d'évaluer les élèves pendant cette pratique. C'est pour cette raison que des outils sont nécessaires, aussi bien à disposition du maître qu'à disposition des élèves pour assurer l'efficacité des conseils. Le conseil d'élèves est un enseignement qui offre à l'enseignant un large panel de prolongements interdisciplinaires. En réalisant certains liens avec d'autres disciplines, le conseil d'élèves prend de l'importance à leurs yeux, à l'intérieur de la classe.

Le bilan que je porte sur le conseil d'élèves est positif. Les objectifs que je me suis fixés ont été en partie atteints. En effet, les élèves ressentent l'intérêt à se réunir pour le conseil d'élèves qui, selon eux, permet de changer la classe. Concernant ma perception de la classe d'une manière globale, j'ai également atteint mon objectif qui était d'améliorer la cohésion du groupe. Cependant, il est compliqué d'évaluer les élèves pendant cette pratique. Il faut également des outils à disposition des élèves et du professeur. Contrairement à d'autres enseignements, il n'existe pas d'ouvrage didactique pour aider le professeur à mettre en place facilement un conseil d'élèves. C'est sûrement ce qui m'a manqué pour améliorer ma

pratique. Si je désirais remettre en place les conseils d'élèves dans ma classe, je construirais ces outils dès le début d'année afin que le conseil d'élèves soit pleinement efficace. Personnellement, je souhaite continuer à mettre en œuvre les conseils d'élèves dans mes futures classes. Dans ce dessein, je serai vigilant à faire participer tous les élèves et à leur proposer des aides matérielles pour intervenir plus facilement. D'un point de vue professionnel la mise en place du conseil d'élèves m'a permis de renforcer une compétence commune à tous les professeurs : « organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves. »⁴², la socialisation des élèves étant le centre de cet enseignement.

Il reste deux points à partir desquels je souhaite ouvrir la conclusion de ce mémoire sur des domaines d'études connexes :

Le premier concerne les échanges que j'ai eu avec les élèves autour de cette pratique. Pendant le conseil extraordinaire portant sur la cour de récréation, les élèves ont, sans le savoir, fait référence à d'autres outils des pédagogies coopératives. En effet, les propositions stipulaient le besoin d'un conseil à l'échelle de l'école autour des disputes, la mise en place d'élèves responsables de nettoyer la cour des branches et de créer des délégués des toilettes pour empêcher les bousculades. Ces idées m'ont implicitement fait penser aux élèves médiateurs. Un élève médiateur dans la pédagogie coopérative est un intermédiaire qui permet de régler les conflits entre élèves avant de passer par l'adulte. Le référent est donc un enfant. Leurs propositions attestent de leur besoin de dialogue, d'autonomie et d'initiative. A noter que l'initiative et l'autonomie constituent une compétence à maîtriser du socle commun.

Le deuxième point concerne l'autorité dans la classe. Traditionnellement, c'est le maître qui détient l'autorité. La pratique du conseil d'élèves a chamboulé quelque peu ma perception de l'autorité. En effet, le maître détient toujours l'autorité. Il est le seul garant des apprentissages et du bien-être de tous les élèves. Cependant, le conseil d'élèves produit une deuxième source d'autorité, secondaire puisque l'enseignant régule le conseil. Lors des conseils d'élèves, le maître doit lâcher prise sur le contrôle absolu et total de la classe. Il doit permettre aux élèves de trouver une marge de manœuvre, un champ d'action pour leur permettre d'expérimenter le changement. Cette démarche est difficile à entreprendre de la part de l'enseignant. Les élèves vont essayer d'aller au plus loin possible, de prendre le contrôle de la classe jusqu'à leur

⁴² France. Ministère de l'éducation nationale. Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. *Bulletin officiel* n°30 du 25 juillet 2013.

limite. C'est au maître de préciser aux élèves sur quels points ils peuvent agir. Il ne s'agit pas de destituer le professeur. Cette frontière est nécessaire avec les élèves. Ceci est compliqué à délimiter et nécessite de plus amples études. Ainsi, deux interrogations persistent après l'utilisation du conseil d'élèves. Le conseil d'élèves fonctionne-t'il mieux en lien avec d'autres institutions de la pédagogie coopérative ? Quels changements produit le conseil d'élèves quant à la perception de l'autorité enseignante ?

ANNEXES

Annexe 1 : projet d'école

Circonscription 10B Récollets 7/9 passage des Récollets 75010 - PARIS	Ecole élémentaire 159 avenue Parmentier 75010 - PARIS
---	---

Favoriser la compréhension de la langue française par l'écoute et la communication
projet d'école 2013/2016 année 2014/2015

Tout Récollets

Axe prioritaire : Libérer la parole des élèves

Liens avec les programmes :

Cycle 2 :

- Participer à un échange : questionner, apporter des réponses, écouter et donner un point de vue en respectant les règles de la communication.

Cycle 3 :

- Demander et prendre la parole à bon escient.
- Réagir à l'exposé d'un autre élève en apportant un point de vue motivé.
- Participer à un débat en respectant les tours de parole et les règles de la politesse.
- Participer aux échanges de manière constructive : rester dans le sujet, situer son propos par rapport aux autres, apporter des arguments, mobiliser des connaissances, respecter les règles habituelles de la communication.

Indicateurs de réussite :

- investissement de l'oral par des communautés d'élèves qui ne prenaient pas la parole,
- développement de l'écoute en classe : rebondir sur la parole de l'autre, respecter la parole de l'autre
- utilisation du silence par l'enseignant, patience dans le dialogue pédagogique

Constat :

- Les enseignants ont pris conscience de la place réelle laissée à l'oral aux élèves et sont amenés à remettre en question leurs pratiques de classe.
- Des élèves sont parfois résistants à la prise de parole en classe (allophone, timidité, manque de confiance...)
- La nécessité d'attendre que les élèves aient pu concevoir une idée et la formuler n'est pas toujours prise en compte en classe.

Objectifs :

- Accepter le silence initial.
- Permettre l'autorégulation des élèves.
- Participer à un échange collectif en acceptant d'écouter autrui.
- Développer le langage d'évocation.
- Faire parler les élèves qui ne prennent pas la parole en classe.
- Réinvestir le vocabulaire.

Actions :

- 15 lib'
- Autoévaluation
- Cahier d'observation en sciences, cahier d'EPS

Descriptif :

L'enseignant présente un album, un texte, un thème, une image.... Après présentation ou lecture par l'adulte, celui-ci se tait. Les enfants doivent prendre la parole, seuls, sans l'aide de personne pendant 15 minutes. Moments de silence, de prises de parole, d'échange durant lesquels seuls les élèves vont se réguler et mettre en mots. Le maître laisse à ses élèves le temps d'émettre et de confronter des hypothèses, des points de vue. Un véritable dialogue s'installe entre les élèves.

Evaluation :

Une grille de critères d'observation pour l'enseignant est mise en place afin de réinvestir en classe les règles de communication, le lexique, la syntaxe, les mots de coordination, de liaison, la synonymie.

Annexe 2 : disposition de la classe durant un conseil

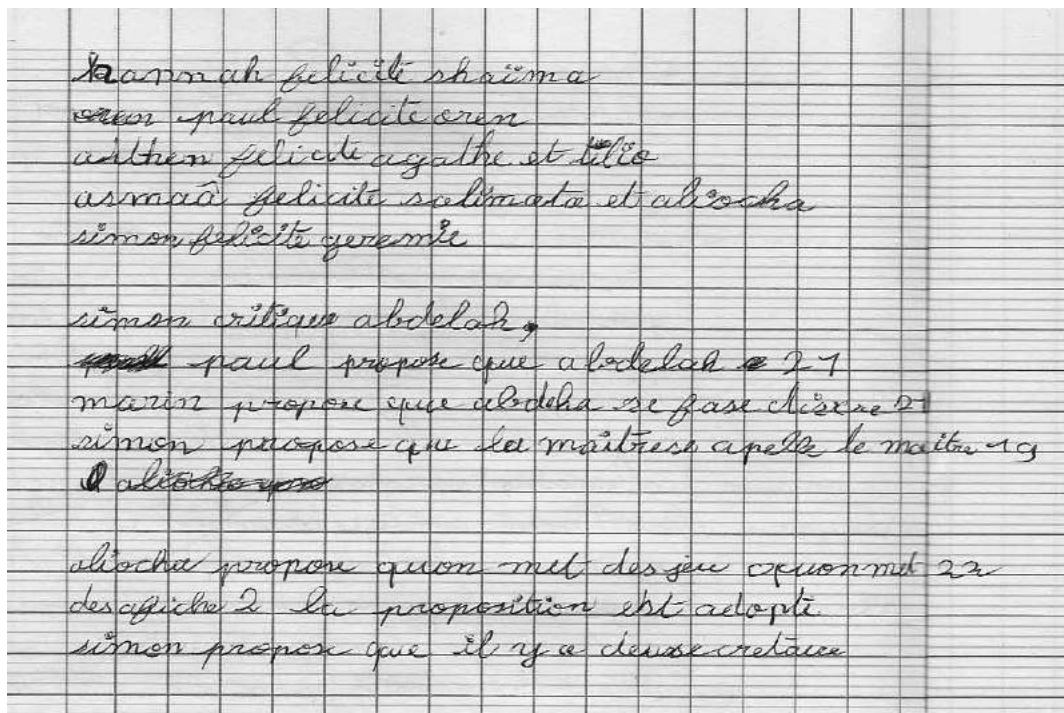


Annexe 3 : « réfrigérateur »



Photographie prise le 16 février 2016

Annexe 4 : compte-rendu d'un conseil



Extrait d'un compte-rendu de conseil en date du 16 février 2016

Annexe 5 : questionnaire climat scolaire

QUESTIONNAIRE ECOLE

Le climat scolaire

1. Comment te sens-tu dans ton école ? (entoure une icône)



2. Comment te sens-tu dans ta classe ? (entoure une icône)



3. Comment sont tes relations avec tes camarades? (entoure une icône)



4. Comment sont tes relations avec tes professeurs? (entoure une icône)



La volonté de l'élève

1. Qu'aimes-tu faire à l'école ?

.....
.....

2. Qu'aimerais-tu changer à l'école ?

.....
.....

3. Qu'aimes-tu faire dans la classe ?

.....
.....

4. Qu'aimerais-tu changer dans la classe ?

.....
.....

5. Comment pourrais-tu faire pour changer quelque chose dans la classe ?

.....
.....

6. Y-a-t'il des moments dans la semaine où tu peux exprimer ce que tu ressens ?

.....
.....

7. Y-a-t'il des moments dans la semaine où tu peux exprimer ce que tu penses de la classe ?

.....
.....

8. Aimes-tu parler en classe ?

.....
.....

9. Penses-tu que tu parles jamais parfois beaucoup } en classe ?

10. Ecris si tu souhaites rajouter quelque chose.

.....
.....

Annexe 6 : questionnaire conseil d'élèves

QUESTIONNAIRE CONSEILS D'ELEVES

1. Aimes-tu les conseils d'élèves ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

2. A quoi servent les conseils d'élèves ?

.....

.....

3. Trouves-tu que les conseils d'élèves permettent de changer la classe ?

- Oui
- Non

4. Penses-tu que les conseils d'élèves permettent de régler les conflits ?

.....

.....

5. Qu'aimerais-tu changer dans les conseils d'élèves ?

.....

.....

6. Voudrais-tu continuer les conseils d'élèves cette année ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

7. Pourquoi ?

.....

.....

8. Voudrais-tu continuer les conseils d'élèves l'année prochaine ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

9. Pourquoi ?

.....
.....

10. Arrives-tu à parler pendant les conseils d'élèves ?

- Oui. Pourquoi ?
- Non. Pourquoi ?

11. Penses-tu que tous les élèves peuvent parler pendant les conseils d'élèves ?

- Oui
- Non

12. T'es-tu déjà inscrit sur le réfrigérateur ?

- Oui
- Non

13. As-tu parlé au moins une fois à un conseil d'élèves pendant l'année ?

- Oui
- Non

14. As-tu parlé des conseils d'élèves chez toi ?

- Oui
- Non


15. A qui as-tu parlé des conseils d'élèves en dehors de cette classe ?

.....
.....

16. Rajoute ce que tu veux concernant les conseils d'élèves.

.....
.....

Annexe 7 : questionnaire de l'Académie de Grenoble


MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE LA HAUTE ÉCOLE, DE LA RECHERCHE ET DE LA MOUVEMENT
UNIVERSITAIRE





QUESTIONNAIRE CLIMAT SCOLAIRE

Vous êtes :





ELEVE PERSONNEL

FEMME HOMME





1. COMMENT VOUS SENTEZ-VOUS DANS VOTRE ETABLISSEMENT ?
(entourez une icône)

2. COMMENT QUALIFIERIEZ-VOUS VOS RELATIONS AVEC VOS
CAMARADES/COLLEGUES ? (entourez une icône)

3. COMMENT QUALIFIERIEZ-VOUS VOS RELATIONS AVEC VOS
ENSEIGNANTS/ELEVES ? (entourez une icône)

<http://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/ressourceId/questionnaires-pour-diagnostiquer-le-climat-scolaire.html>

BIBLIOGRAPHIE

BIZIEAU Christian et LEMERY Janou, *La pédagogie Freinet, des principes, des pratiques*. Pratiques et Recherches n°31, ICEM, 2002.

Célestin Freinet et son Mouvement. ICEM [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/celestin-freinet-et-son-mouvement>

Célestin Freinet : les combats d'un pédagogue. ICEM, juin 1996 [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/8329>

Coopération : parole des élèves. France, Ministère de l'éducation nationale, [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/axeId/cooperation/themeId/parole-des-eleves.html>

Dictionnaires de français [en ligne]. Larousse, 2016 [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : <http://larousse.fr/dictionnaires/francais/conseil/18348?q=conseil#18241>

Dictionnaires de français [en ligne]. Larousse, 2016 [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : <http://larousse.fr/dictionnaires/francais/%c3%a9%c3%a8ve/28394?q=%c3%a9%c3%a8ve#28257>

Education prioritaire : maîtriser le lire, écrire, parler et enseigner plus explicitement. France, Ministère de l'éducation nationale, [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/agir/priorite/maitriser-le-lire-ecrire-parler-et-enseigner-plus-explicitement.html>

Favoriser la compréhension de la langue française par l'écoute et la communication. Circonscription 10B Récollets, projet d'école 2013/2016.

France. Ministère de l'éducation nationale. *Brevet informatique et internet : compétence 4 du socle commun (école)*. Référentiel, décembre 2011.

France. Ministère de l'éducation nationale. Classes de perfectionnement recevant des débilés mentaux : arrêté du 12 août 1964. *Bulletins officiels du ministère de l'éducation nationale*, 3 septembre 1964 et 24 septembre 1964, n°32 et 35.

France. Ministère de l'éducation nationale. Guide agir sur le climat scolaire à l'école primaire. Direction générale de l'enseignement scolaire, 2013.

France. Ministère de l'éducation nationale. Horaires et programmes de l'enseignement primaire. *Bulletin officiel* hors série n°3 du 19 juin 2008.

France. Ministère de l'éducation nationale. Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013. *Journal Officiel* n°157 du 9 juillet 2013.

France. Ministère de l'éducation nationale. Programme d'enseignement moral et civique. *Bulletin officiel spécial* n° 6 du 25 juin 2015.

France. Ministère de l'éducation nationale. Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. *Bulletin officiel* n°30 du 25 juillet 2013.

France. Ministère de l'éducation nationale. Socle commun de connaissances et de compétences : décret du 11 juillet 2006.

GASPARINI Rachel, les conseils d'élèves : la parole des enfants face à une tentative d'organisation institutionnelle de leurs relations sociales in *Eléments pour une sociologie de l'enfance*. Rennes : PUR, 2006.

LAMIHI Ahmed, *De Freinet à la pédagogie institutionnelle ou l'Ecole de Gennevilliers*, Vauchrézien, Ivan Davy (Cahiers de l'Institut d'histoire des pédagogies libertaires), 1994.

LEGAL Jean, *Coopérer pour développer la citoyenneté : la classe coopérative*. Paris : Hatier, 1999.

LEGAL Jean, Le conseil d'enfants de l'école 1. *Le nouvel éducateur* n°102, Cannes : ICEM, octobre 1998.

LEGAL Jean, Le conseil d'enfants de l'école 2. *Le nouvel éducateur* n°105, Cannes : ICEM, janvier 1999.

PAIN Jacques, *Célestin Freinet* [en ligne]. Encyclopaedia Universalis, 2007 [consulté le 30 avril 2016]. Disponible sur : http://www.meirieu.com/PATRIMOINE/freinet_jacquespain.pdf

Penser les conflits, penser les recours. *Le nouvel éducateur* n°152, Cannes : ICEM, octobre 2003.